

Inscriptions du 15 mars au 12 avril 2023

LE BAC S2TMD **Techniciens de la musique et de la danse**

Tests d'entrée
Samedi 13 mai 2023

Les classes de seconde générale option « culture et pratique de la musique ou de la danse » permettent aux élèves issus des classes de 3^e à horaires aménagés ou générale de poursuivre leur pratique musicale ou chorégraphique grâce aux aménagements d'horaires organisés par le lycée Jean Jaurès et le conservatoire de Reims.

En prolongement de la classe de seconde générale, les élèves peuvent choisir d'intégrer soit une 1^{re} générale, soit une classe de 1^{re} et terminale S2TMD. Ces dernières s'adressent plus particulièrement aux élèves désireux de suivre un enseignement musical ou chorégraphique pré-professionnalisant, tout en bénéficiant jusqu'en classe de terminale d'un enseignement général au lycée.

Les classes de seconde générale option culture et pratique de la musique ou de la danse et les classes de 1^{re} et seconde S2TMD sont ouvertes aux élèves en dominante : instrument, danse classique, danse contemporaine, danse jazz.

Lycée d'accueil

Lycée Jean Jaurès
17 rue Ruinart de Brimont – 51100 Reims
03 26 40 22 50
ce.0510032H@ac-reims.fr

Le lycée Jean Jaurès propose un internat mixte. S'inscrire directement au lycée.

Contenu de la seconde générale et technologique

Depuis la réforme de la filière technologique TMD (Technicien de la Musique et de la Danse), le lycée Jean Jaurès et le Conservatoire à rayonnement régional de Reims, proposent l'enseignement de l'option technologique culture et pratique de la musique et de la danse en classe de seconde générale et technologique.

- Le tronc commun de la seconde générale et technologique est de 26 h 50, il ne diffère en rien des autres secondes GT.
- S'ajoute au tronc commun, l'option culture et pratique de la musique et de la danse, pour un minimum de 6 h. Cette option est enseignée pour partie au lycée Jean Jaurès pour la culture, et pour l'autre partie au Conservatoire de Reims pour la pratique instrumentale ou chorégraphique.
- Le volume horaire pourra dépasser 6 h afin de répondre aux besoins artistiques des élèves (spectacles, projets pédagogiques, stages, masterclass).

Emploi du temps

- Le lycée Jean Jaurès libère les élèves deux ou trois après-midi par semaine, en plus du mercredi après-midi, pour permettre la pratique artistique des élèves au conservatoire
- Le reste du temps les élèves sont au lycée.

Comment postuler ?

S'inscrire en ligne au conservatoire de Reims du 15 mars au 12 avril 2023 :

<https://www.imuse-reims.fr/extranet/preinscription/>

pour les tests de recrutement en danse et / ou musique qui se dérouleront le samedi 13 mai 2023.

À la lueur des tests passés au conservatoire, et des résultats scolaires de l'année en cours, une commission du lycée Jean Jaurès établira la liste des élèves retenus, la transmettra à l'inspection académique pour validation et informera les familles.

À réception de la décision de la commission, les familles demanderont, via l'établissement scolaire d'origine (collège ou lycée) l'affectation en seconde GT option culture et pratique de la musique et de la danse au lycée Jean Jaurès.

Et après la seconde ?

Deux possibilités s'offrent aux élèves ayant suivi l'option culture et pratique de la musique ou de la danse :

- Poursuivre en filière technologique sciences et techniques de la musique et de la danse (S2TMD)
- Poursuivre en 1^{re} générale traditionnelle en choisissant les trois enseignements de spécialités obligatoires

Les élèves souhaitant intégrer directement une classe S2TMD en 1^{re} ou terminale sont soumis également à un test d'entrée au conservatoire.

Niveaux minimum requis en musique ou danse : fin du 2^e cycle / début du 3^e cycle (soit environ huit années d'études musicales ou chorégraphiques en conservatoire ou école de musique).

Les programmes des tests instrumentaux, vocaux et chorégraphiques

Contenu des épreuves pour les musiciens ou les chanteurs

- Une épreuve instrumentale ou vocale : une pièce au choix du candidat
- Une évaluation de formation musicale.

Contenu des épreuves pour les danseurs

- Mise en situation par des exercices sous forme de cours donnés par les professeurs du conservatoire.